

BULLETIN DE VERSEMENT

de la taxe d'apprentissage au Centre d'Enseignement de l'Institut Pasteur

Le Centre d'enseignement de l'Institut Pasteur est habilité à percevoir 13 % de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (hors quota).

DATE LIMITE DE VERSEMENT : 31 MAI 2021

N° UAI 0755366A

RETOURNER CE BULLETIN COMPLÉTÉ

à l'adresse suivante : INSTITUT PASTEUR - Service Taxe d'apprentissage - 25-28 rue du Docteur Roux - 75724 Paris Cedex 15
ou par email à : taxe-apprentissage@pasteur.fr

Montant de mon versement : _____ €

COORDONNÉES :

RAISON SOCIALE : _____

N° de Siret : _____

Adresse : _____

Code Postal : | | | | |

Ville : _____

REPRESENTÉE PAR :

(Le reçu libératoire sera adressé par email dès encaissement au contact renseigné ci-dessous) :

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction (facultatif) :

Email :

@.....

MODES DE RÈGLEMENT

☐ Je règle par chèque, libellé à l'ordre de l'INSTITUT PASTEUR, et je le joins à ce formulaire complété.

☐ Je règle par virement bancaire, sur le compte de l'Institut Pasteur et je joins ce formulaire complété

BIC : BRED FRPP XXX

IBAN : FR76 1010 7001 7500 0170 1392 174

→ Mentionner **impérativement** dans le libellé de votre versement : « RAISON SOCIALE + N° DE SIRET » de votre entreprise.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, le reçu libératoire sera adressé dès l'encaissement de votre règlement, par email si renseigné.



Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à l'Institut Pasteur et à ses sous-traitants à des fins de traitement de votre versement, d'émission de votre reçu, d'appel à votre générosité et d'envoi d'informations sur l'Institut Pasteur. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément aux principes de protection des données, vous pouvez vous opposer à leur utilisation et disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou de portabilité dans les conditions prévues par la réglementation. Pour cela, contactez notre service Relations Donateurs – Institut Pasteur, au 25 rue du docteur Roux 75015 Paris ou à dons@pasteur.fr ou notre Délégué à la protection des données (DPO, Institut Pasteur, Direction juridique, 28 rue du docteur Roux 75724 Paris Cedex 15 ou à dpo@pasteur.fr). En cas de difficulté, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.